

Le toit-terrasse perché sur le casino

HORECA L'espace de 225 m² a été pensé par l'architecte d'intérieur Michel Penneman

► Le jardin suspendu ouvrira ses portes au grand public tous les jeudis.
► Histoire de donner un nouveau souffle au casino de Bruxelles.

Ouvert en 2010, le casino de Bruxelles, le plus grand de Belgique avec quelque 14.500 m² répartis sur sept étages, a accumulé les pertes financières ces dernières années. Le « mini Las Vegas » situé au centre Anspach, en bordure de piétonnier, retrouve peu à peu l'équilibre : « Pour la première fois en sept ans, nous avons dégagé un petit bénéfice (300.000 euros de profit combiné pour 2016) », se réjouit le directeur général, Mark Banks, lors d'une conférence de presse à l'occasion de l'inauguration d'un tout nouveau bar sur le toit – dites « rooftop ».

Ce résultat a dû passer par une réduction de la voilure (la restructuration du personnel, passé de 400 à 250 employés). Il a aussi été rendu possible par la réduction de taxes sur les jeux à Bruxelles. « Il y avait une disparité entre les Régions. Celle de Bruxelles-Capitale a consenti une réduction de taxes pour s'aligner sur la Région wallonne. Cela nous a permis de dégager du profit », complète Pierre Stuyck, directeur financier du casino.

Baptisé Viage, le complexe qui abrite le casino de Bruxelles avait été inauguré en grande pompe, le groupe mère (Casinos Austria International) fondant de grands espoirs sur cet espace de loisirs en plein centre. Mais les recettes n'ont donc pas eu l'effet jackpot souhaité. En 2011, Viage imputait une baisse de sa fréquentation à l'entrée en vigueur de la loi anti-tabac.

Les propriétaires du casino, qui ont investi quelque 50 millions d'euros depuis l'ouverture, ont par ailleurs affronté une baisse de fréquentation en raison, selon eux, de l'aménagement du piétonnier et des attentats à Bruxelles. « Ces deux éléments combinés ont entraîné une baisse de l'ordre de 15 % », estime Pierre



Plantes, lianes, ampoules incandescentes, mobilier en rotin et coussins ethniques à l'intérieur. Au-dehors, une vue imprenable sur Bruxelles. Le dernier étage du casino a été pensé par l'architecte d'intérieur Michel Penneman, à qui l'on doit notamment le relooking du White Hotel et du Pantone Hotel. © D. R.

Stuyck.

Le casino entend consolider sa progression récente grâce à d'autres activités, notamment le nouveau projet « Là-Haut Viage », inauguré sur le toit de l'établissement. C'est dans cette optique que Mark Banks a confié la redynamisation de son toit-terrasse, au 7^e étage, à quatre jeunes entrepreneurs bruxellois spécialisés dans l'événementiel. « Les Organisateurs » – c'est leur nom – se sont fait connaître il y a deux ans, en redonnant vie, au Havana Club, en y organisant les soirées Chez Ginette, qui encore aujourd'hui font salle comble tous les vendredis. Ils ont également largement contribué au buzz entourant le lancement de l'Hôtel Jam, en organisant l'été dernier les apéros J'Peux Pas J'Ai Piscine sur sa terrasse. À partir de cet été, c'est donc « Là-haut » que ça se passe. Du moins tous les jeudis, puisque le rooftop est accessible à tous seulement ce jour-là, à partir de 17 h, et privatisé les autres jours.

Offrant une vue panoramique sur Bruxelles, cet espace de 225 m² juché sur le dernier étage du casino a été pensé par l'archi-

tecte d'intérieur Michel Penneman, à qui l'on doit notamment le relooking du White Hotel et du Pantone Hotel. Des plantes vertes partout, au sol et au plafond, végétalisent ce jardin suspendu encadré de grandes baies vitrées et d'une terrasse. Plancher en bois, fauteuils et tapis en rotin, lampes à firmament, peaux de mouton, coussins à motifs ethniques complètent le tableau cosy, décor idéal pour les photos

Instagram. Comme les quatre hamacs en osier suspendus. En tout, trois bars étanchent la soif des passants (150 assis et jusqu'à 400 debout), avec des prix allant de 5 euros la bière à 15 euros le cocktail.

« Nous voulons faire connaître le casino de façon plus positive » PIERRE STUYCK

« Ces dernières années, nous avons malheureusement dû nous recentrer sur nos activités de casino, explique Pierre Stuyck. Nous voulons maintenant toucher un autre public pour faire connaître

le casino d'une autre manière, de façon plus positive. » L'entrée (gratuite) se fait dans la galerie Anspach, où des plantes donnent un aperçu de Là-haut. Des escalators transportent les visiteurs à travers les sept étages du bâtiment classé. L'occasion de s'arrêter pour une petite partie de poker en chemin ? ■

ANNE-SOPHIE LEURQUIN

Afterwork ouvert au grand public tous les jeudis, à partir du 15 juin, de 17 à 1 h (et plus si affinités). Le lieu peut également être privatisé tous les jours (sauf les jeudis soirs).

Valoriser les plantes sauvages

SAINT-GILLES Avec les « Belles de ma rue »

Dans les rues bruxelloises, la nature a généralement très peu de place pour s'exprimer. Pourtant, de plus en plus de plantes sauvages s'y installent. Une conséquence de l'interdiction de l'utilisation de pesticides à Saint-Gilles, déjà en place depuis quelques années. Afin de changer l'image de ces plantes que l'on assimile trop souvent à des mauvaises herbes, la MaisonEco de la commune de Saint-Gilles a répondu à un appel à projets de Bruxelles-Environnement. Son idée : lancer une application participative de reconnaissance de ces « Belles de nos rues ».

« Quand vous voyez une plante, que vous connaissez ou pas, vous la prenez en photo. Vous donnez avec précision sur le site l'endroit où vous l'avez vue », explique Nathalie Dombard, coordinatrice de la MaisonEco. Plusieurs espèces sont déjà pré-enregistrées pour les habitués. Les données sont ensuite enregistrées et ajoutées sur une carte.



Nathalie Dombard, coordinatrice de la MaisonEco. © D. C.

Cette dernière a été développée en collaboration avec Tela Botanica, le réseau des botanistes francophones.

« Belles de ma rue vient de se lancer à Bruxelles mais est inspiré d'un projet français, Sauvages de ma rue », précise Nathalie Dombard, également responsable du service développement durable à la commune de Saint-Gilles. 280 espèces de plantes sauvages et quelques arbres, ont ainsi été répertoriés. ■

SANDRINE BEIGAS

Peine alourdie pour le cerveau des dealers de la place Lemmens

TRIBUNAL Des peines de prison de 71 mois et de 18 mois prononcées par la cour d'appel

Saïd L., l'un des cerveaux à la tête d'une bande de trafiquants de drogue actifs entre 2008 et 2010 autour de la place Lemmens, à Anderlecht, a été condamné vendredi par la cour d'appel de Bruxelles à des peines de prison de 71 mois et de 18 mois.

L'homme avait été condamné fin janvier à des peines de 5 ans et 18 mois par le tribunal correctionnel de Bruxelles. L'intéressé avait déjà écopé – par défaut –, en février 2014, de peines de prison de 6 ans et de 18 mois. Il était alors en cavale. Il avait été interpellé le 16 janvier 2015 à Perpignan, en France. Après y avoir purgé une peine de deux ans de prison pour blanchiment d'argent, il avait été livré à la Belgique où il a fait opposition du premier jugement.

Saïd L. occupait avec Ridouan M. la tête d'une organisation criminelle qui sévissait aux alentours de la place Lemmens. Ils y contrôlaient, avec l'appui de quelques sous-fifres et de façon



La bande sévissait place Lemmens. © A. D.

très organisée, le trafic de cannabis depuis 2008 au moins. Une vingtaine de cafés, vidéothèques et autres commerces avaient été sélectionnés pour servir le cas échéant de points de vente.

Les commerces étaient ensuite rachetés, de gré ou de force. La bande s'était assurée une position de monopole sur la place Lemmens, au moyen si besoin en était de méthodes violentes à l'encontre de bandes rivales. Ils considéraient l'endroit comme

leur territoire et s'affairaient à garder la police à distance.

La police judiciaire fédérale de Bruxelles est parvenue à démanteler l'organisation en mai 2010 au terme d'une enquête longue de plusieurs mois. Quelque 550 policiers avaient alors investi 102 lieux différents de la capitale et arrêté 29 personnes.

En février 2014, dix-neuf prévenus avaient ensuite été condamnés à des peines allant d'un à six ans de prison. Les deux cerveaux, Saïd L. (qui faisait donc défaut lors du procès) et Ridouan M., avaient écopé de six et cinq ans de prison en tant que dirigeants d'une organisation criminelle, mais également d'une peine complémentaire de 18 mois pour avoir enlevé et extorqué un homme qui leur devait de l'argent.

Leurs plus proches comparses et les hommes qui avaient joué un grand rôle dans le blanchiment des revenus de la vente de drogue avaient, quant à eux, été condamnés à des peines de pri-

son allant de trois à quatre ans. Les personnes au bas de la pyramide avaient, quant à elles, écopé de peines oscillant entre un an et 27 mois d'enfermement.

Sept des prévenus étaient allés en appel et avaient vu leur peine considérablement alléguée. Mais cela ne concernait ni Ridouan M., ni Saïd L.

Après avoir fait opposition de sa condamnation par défaut de février 2014, il avait finalement écopé en janvier dernier de cinq ans de prison pour les faits liés au trafic de drogue et l'extorsion. La cour d'appel de Bruxelles a revu à la hausse la peine pour les faits de drogue, la faisant passer à 71 mois, l'autre partie de la condamnation restant inchangée. La juridiction a en outre infligé une amende de 550.000 euros à Saïd L. et prononcé une confiscation d'une somme de 2.754.000 euros, montant qu'avait gagné l'homme grâce au trafic de drogue. (b) ■